



**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPHREM-DE-BEAUCE**

**SÉANCE AJOURNEMENT
DU MARDI 10 AVRIL 2018**

Séance d'ajournement du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce, tenue à la salle du conseil le mardi 10 avril 2018 à 19 h 30, sous la présidence du maire Monsieur Normand Roy.

SONT AUSSI PRÉSENTS LES CONSEILLERS (ÈRES) :

M.M. : André Longchamps - Marie-Josée Plante – Marc-André Mathieu
Philippe Couture – Josée Busque – Carl Gilbert

EST AUSSI PRÉSENTE :

La directrice générale et secrétaire-trésorière Madame Isabelle Beaudoin.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET PRIÈRE

Après la prière et la vérification du quorum, la séance est officiellement ouverte sous la présidence du maire, Monsieur Normand Roy.

Le maire, Monsieur Normand Roy souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2018-04-074

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Philippe Couture
SECONDÉ PAR Madame Josée Busque

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'accepter l'ordre du jour tel que rédigé en laissant ouvert le point varia.

- Bordereau de l'ordre du jour remis à tous les conseillers

2018-04-075

**ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
19 FÉVRIER 2018**

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 19 février 2018 – 19 h 00 a été remise à chaque élu du conseil municipal.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marc-André Mathieu
SECONDÉ PAR Madame Marie-Josée Plante

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents que le procès-verbal de la séance régulière du lundi 19 février 2018 – 19 h 00, soit adopté tel que rédigé et déposé.

2018-04-076

**ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU
6 MARS 2018**

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance régulière du mardi 6 mars 2018 – 19 h 30 (régulière) a été remise à chaque élu du conseil municipal.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur André Longchamps
SECONDÉ PAR Monsieur Carl Gilbert

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents que le procès-verbal de la séance régulière du mardi 6 mars 2018 – 19 h 30, soit adopté tel que rédigé et déposé.

2018-04-077

ACCEPTATION DES COMPTES :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Philippe Couture
ET SECONDÉ PAR Madame Marie-Josée Plante



LOT NO. 1 :

Fournisseurs réguliers mois de mars 2018	192 960,63 \$
Salaire net à payer mois de mars 2018	40 870,02 \$
TOTAL:	233 830,65 \$

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Carl Gilbert
SECONDÉ PAR Monsieur Marc-André Mathieu

2018-04-078

LOT NO. 2 :

IMMOBILISATIONS Immobilisations de mars 2018	5 441,02 \$
TOTAL :	5 441,02 \$

<u>TOTAL DES DÉPENSES LOT 1 et LOT 2</u>	
MOIS DE MARS 2018 <u>COMPTE FOLIO 8350 – BANQUE 54-112-10</u>	
TOTAL :	239 271,67 \$

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver le bordereau de comptes du mois (Lot 1) de mars 2018 présenté à la séance du mois d'avril 2018. Ledit bordereau de comptes totalise un montant deux cent trente-trois mille huit cent trente dollars et soixante-cinq (**233 830,65 \$**).


ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver le bordereau de comptes d'immobilisation (Lot 2) de mars 2018 présenté à la séance du mois d'avril 2018. Ledit bordereau de comptes totalise un montant de cinq mille quatre cent quarante et un dollars et deux (**5 441,02 \$**).

Lesdits bordereaux de comptes (Lots 1 et 2) sont joints à la présente résolution et en font partie intégrante comme ci au long récépissé. De même, la secrétaire-trésorière adjointe est autorisée à effectuer le paiement desdits comptes à qui de droit.

CERTIFICAT DE CRÉDIT

Je, soussignée, Isabelle Beaudoin, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce, certifie par les présentes que les prévisions budgétaires comprennent les sommes engagées dans ce procès-verbal, soit un montant de deux cent trente-neuf mille deux soixante et onze dollars et soixante-sept (**239 271,67 \$**).

**Comptes pour la période du mois de MARS 2018.
Résolutions 2018-04-077 et 2018-04-078**


Directrice générale et secrétaire-trésorière

2018-04-079

ACCEPTATION PAR RÉOLUTION DES ÉTATS D'ARRÉRAGES ET AUTRES COMPTES À RECEVOIR AU 31 MARS 2018

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Josée Busque
SECONDÉ PAR Monsieur André Longchamps

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents que les états d'arrérages et autres comptes à recevoir au 31 mars 2018 soit adoptés tel que déposés.

PÉRIODE DE QUESTIONS – 20h00

Aucune question.



CORRESPONDANCES

Les membres du Conseil reconnaissent avoir reçu la liste de la correspondance pour le mois de mars 2018.

COMPTE RENDU DE LA MRC BEAUCE-SARTIGAN :

Monsieur André Longchamps, maire remplaçant, mentionne que la table des maires s'est réunie le 21 mars et les sujets abordés sont :

Rencontre avec M. Martin Veilleux le nouveau Directeur général du Centre universitaire Chaudières-Appalaches. La discussion portait principalement sur les besoins en formation pour les municipalités et les industries.

Suite à un sondage auprès des municipalités dans la MRC Beauce-Sartigan les priorités régionales ont été déterminées. Les deux projets sélectionnés sont la salle de spectacle et le réseau cyclable.

La MRC Beauce-Sartigan a versé une aide financière de 100 000 \$ au Conseil Économique de Beauce qui viendra les soutenir pour le fond qui vient en aide aux projets touristiques. La MRC Beauce-Sartigan se conserve le droit de regard sur les différents montants qui seront octroyés pour des projets touristiques.

COMPTE RENDU DES COMITÉS :

Madame Josée Busque mentionne que le lancement du livre de Shelby Maheux s'est déroulé avec succès. Environ 125 personnes se sont déplacées pour cet événement qui a eu lieu à la Bibliothèque municipale.

Madame Busque invite les citoyens à participer aux activités suivantes :

- Le 12 avril, un bingo Tupperware est organisé pour amasser des fonds pour l'organisme Relais pour la vie.
- Le 18 avril, l'activité de M. Moineau.
- Le 21 avril, le rendez-vous des générations.
- Le 28 avril, le spectacle de danse.

Monsieur Carl Gilbert mentionne qu'il y a eu 12 équipes qui ont participé au Tournoi olympique qui a eu lieu le 7 et le 8 avril dernier. L'aréna est désormais fermé jusqu'à la fin du mois d'août.

Madame Marie-Josée Plante mentionne que les entrevues pour engager les moniteurs du terrain de jeux sont terminées. Également, les inscriptions pour la saison de soccer et de balle molle sont à venir prochainement.

2018-04-080

RÉSOLUTION POUR QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-EPHREM-DE-BEAUCE ACCEPTE L'OFFRE DE SERVICES DE MARIE-LISE LECLERC, ARCHITECTE POUR LES HONORAIRES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE POUR LE PROJET D'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE DE L'ARÉNA

CONSIDÉRANT que les travaux à l'aréna nécessiteront la préparation de plans et devis ainsi que de la surveillance des travaux;

CONSIDÉRANT que ces travaux rendront conforme l'accessibilité aux différents niveaux de l'aréna pour les personnes à mobilité réduite;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une offre de services de Marie-Lise Leclerc, Architecte au montant de 19 500,00 \$ avant les taxes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur André Longchamps
ET SECONDÉ PAR Monsieur Carl Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents:

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce accepte l'offre de services de Marie-Lise Leclerc, Architecte, pour les honoraires professionnels en



architecture dans le cadre du projet d'accessibilité universelle à l'aréna au coût de 19 500,00 \$ avant les taxes. Les dépenses reliées au projet seront payées par le fond général de la Municipalité.

2018-04-081

**RÉSOLUTION POUR QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPHREM-DE-BEAUCE
ACCEPTE LA SOUMISSION D'ÉQIP SOLUTIONS GÉNIE POUR LES
HONORAIRES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR LE PROJET
D'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE DE L'ARÉNA**

CONSIDÉRANT que les travaux à l'aréna nécessiteront la préparation de plans et devis ainsi que de la surveillance des travaux;

CONSIDÉRANT que les travaux à l'aréna nécessiteront la préparation de plans et devis ainsi que de la surveillance des travaux;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une offre de services d'Éqip Solutions Génie au montant de 17 000,00 \$ avant les taxes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Philippe Couture
ET SECONDÉ PAR Madame Marie-Josée Plante
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents:

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce accepte l'offre de services d'Éqip Solution Génie, pour les honoraires professionnels en ingénierie dans le cadre du projet d'accessibilité universelle à l'aréna au coût de 17 000,00 \$ avant les taxes. Les dépenses reliées au projet seront déboursées par le fond général de la Municipalité.

2018-04-082

**RÉSOLUTION POUR QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPHREM-DE-BEAUCE
MANDATE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À PROCÉDER À L'APPEL D'OFFRES
POUR L'ACHAT D'UN MONTE-CHARGE POUR LE PROJET D'ACCESSIBILITÉ
UNIVERSELLE À L'ARÉNA**

CONSIDÉRANT que la Municipalité ira en appel d'offres sur SEAO pour l'achat d'une plate-forme élévatrice qui sera installée à l'aréna;

CONSIDÉRANT qu'en utilisant le site SEAO pour l'appel d'offres ça permettra à la Municipalité de rejoindre un plus grand nombre de fournisseurs spécialisés dans ce domaine;

CONSIDÉRANT que le délai de conception d'une plate-forme élévatrice est de plusieurs semaines et que les travaux devront être faits durant la saison estivale;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame Josée Busque
ET SECONDÉ PAR Monsieur André Longchamps
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents:

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce mandate la Directrice générale à procéder à l'appel d'offres pour l'achat d'une plate-forme élévatrice pour le projet d'accessibilité universelle à l'aréna.

2018-04-083

**RÉSOLUTION POUR QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPHREM-DE-BEAUCE
ACCEPTE LA SOUMISSION D'EXCAVATION BOLDUC INC. POUR LE PROJET
DE LA RÉFECTION D'UNE PARTIE DE LA ROUTE DU 10^E RANG**

CONSIDÉRANT que la Municipalité a fait un appel d'offres public sur le site SEAO;

CONSIDÉRANT que la firme d'ingénierie SNC-Lavalin a fait l'analyse des soumissions reçues afin de déterminer le plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu les soumissions suivantes :

- **Excavation Bolduc inc. : 447 279,61 \$**
- Excavation Gagnon et frères inc. : 490 714,68 \$
- Les Constructions Binet inc. : 491 817,06 \$
- Les Pavages de Beauce Ltée : 499 070,32 \$
- Les Constructions de l'Amiante inc. : 521 946,26 \$
- Excavation Drouin Doris inc. : 540 324,73 \$



-043-

- Cité Construction TM inc. : 568 733,78 \$
- Giroux et Lessard Ltée : 625 326,59 \$
- Construction Lemay inc. : 646 853,18 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Carl Gilbert
ET SECONDÉ PAR Monsieur Philippe Couture
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents:

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce accepte la soumission d'Excavation Bolduc inc. au montant de 447 279,61 \$ taxes incluses. Le contrat sera octroyé à Excavation Bolduc inc. seulement si les conditions suivantes sont respectées :

- Conditionnel à l'acceptation du règlement d'emprunt par le Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT);
- Conditionnel à l'acceptation de l'aide financière dans le cadre du programme « Réhabilitation du réseau routier local – volet: Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) provenant du Ministère du Transport du Québec.

2018-04-084

**RÉSOLUTION POUR QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPHREM-DE-BEAUCE
ACCEPTE L'OFFRE DE SERVICES DE LA MRC BEAUCE-SARTIGAN POUR LA
SURVEILLANCE DE CHANTIER DU PROJET DE RÉFECTION D'UNE PARTIE
DE LA ROUTE DU 10^E RANG**

CONSIDÉRANT que la surveillance de chantier pour ce projet doit être exécutée par une autre firme en ingénierie;

CONSIDÉRANT que la MRC Beauce-Sartigan possède les ressources nécessaires en ingénierie pour la surveillance des travaux;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une soumission de la MRC Beauce-Sartigan au coût de 17 078,84 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Josée Plante
ET SECONDÉ PAR Monsieur Marc-André Mathieu
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents:

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce accepte la soumission de la MRC Beauce-Sartigan au montant de 17 084,84 \$ taxes incluses pour la surveillance du chantier du projet de réfection d'une partie de la route du 10^e rang.

2018-04-085

**RÉSOLUTION POUR QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPHREM-DE-BEAUCE
ADOpte LE RÈGLEMENT 2018-132 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN
EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 742 179 \$ POUR DES TRAVAUX DE
RÉFECTION SUR UNE PARTIE DE LA ROUTE DU 10^E RANG**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion accompagné du projet de règlement a été donné lors de la séance régulière tenue le 6 mars 2018, par la conseillère Madame Marie-Josée Plante;

CONSIDÉRANT que Madame Marie-Josée Plante a fait la présentation dudit projet de règlement devant audience à la séance d'ajournement du 10 avril 2018;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement no 2018-132 – Règlement décrétant un emprunt et une dépense de sept cent quarante-deux mille cent soixante-dix-neuf dollars (742 179,00 \$) pour des travaux de réfection de la route du 10^e Rang;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur André Longchamps
ET SECONDÉ PAR Monsieur Carl Gilbert

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents qu'un règlement portant le numéro 2018-132 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement comme suit :

ARTICLE 1.

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.



ARTICLE 2.

Le conseil est autorisé à effectuer des travaux de réfection (structure de chaussée, pavage, etc.) selon les plans, devis et estimé des coûts préparés par Monsieur Gilles Binet de SNC-Lavalin au 69, rue Notre-Dame Ouest à Thetford Mines (Québec) G6G 1J4, portant le numéro de dossier 649607, en date du 2 février 2018, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par Madame Isabelle Beaudoin, directrice générale et secrétaire-trésorière en date du 28 février 2018, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A », « B » et « C ».

ARTICLE 3.

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de sept cent quarante-deux mille cent soixante-dix-neuf dollars (742 179,00 \$) pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4.

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de sept cent quarante-deux mille cent soixante-dix-neuf dollars (742 179,00 \$) sur une période de dix (10) ans.

ARTICLE 5.

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6. Ce règlement n'est soumis qu'à l'approbation du ministre, car il rencontre les deux conditions de l'article 1061 du Code municipal du Québec, alinéa 1 et 2 soit,

- « Le règlement a pour objet la réalisation des travaux de voirie »;
- « Le remboursement de l'emprunt est entièrement supporté par les propriétaires d'immeubles et de l'ensemble du territoire de la municipalité ».

ARTICLE 7.

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 8.

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Notamment l'aide financière que la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce pourrait recevoir dans le cadre du programme « Réhabilitation du réseau routier local – Volet : Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) »;

Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 9.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

2018-04-086

**RÉSOLUTION POUR QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPHREM-DE-BEAUCE
ACCEPTE LA SOUMISSION DE PAVAGE SARTIGAN LTÉE POUR LE PROJET
DE PAVAGE 2018**

CONSIDÉRANT que la Municipalité a fait un appel d'offres public sur le site SEAO;



CONSIDÉRANT que l'ingénieur de la MRC Beauce-Sartigan a fait l'analyse des soumissions reçues afin de déterminer le plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu les soumissions suivantes :

- **Pavage Sartigan Ltée : 136 955,19 \$**
- Construction BML, Division Sintra inc. : 136 983,21 \$
- Construction Abénakis inc. : 152 053,98 \$
- Pavage de Beauce : 152 914,74 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marc-André Mathieu
ET SECONDÉ PAR Madame Marie-Josée Plante
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents:

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce accepte la soumission de Pavage Sartigan Ltée au montant de 136 955,19 \$ taxes incluses. Les dépenses reliées au projet seront déboursées par le fond général de la Municipalité.

2018-04-087

**RÉSOLUTION POUR QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPHREM-DE-BEAUCE
ACCEPTE LA SOUMISSION DE TRANSPORT ADRIEN ROY ET FILLES POUR
LA FOURNITURE, LA POSE ET LE TRANSPORT DE L'ABAT POUSSIÈRE
POUR LA SAISON 2018**

CONSIDÉRANT que la Municipalité a fait un appel d'offres sur invitation;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à l'analyse des soumissions reçues afin de déterminer le plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu les soumissions suivantes :

- **Transport Adrien Roy et filles : 37 826,78 \$**
- Les Entreprises Bourget inc. : 39 528,41 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame Josée Busque
ET SECONDÉ PAR Monsieur André Longchamps
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents:

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce accepte la soumission de Transport Adrien Roy et filles au montant de 37 826,78 \$ taxes incluses. Les dépenses reliées au projet seront déboursées par le fond général de la Municipalité.

2018-04-088

**RÉSOLUTION POUR QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPHREM-DE-BEAUCE
ACCEPTE LA SOUMISSION DE PAVAGE JEAN-LUC ROY POUR LE
RAPIÉÇAGE DES RUES ET/OU ROUTES ASPHALTÉES POUR LA SAISON
2018**

CONSIDÉRANT que la Municipalité a fait un appel d'offres sur invitation;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à l'analyse des soumissions reçues afin de déterminer le plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu les soumissions suivantes :

- **Pavage Jean-Luc Roy : 39 335,83 \$**
- Pavage Sartigan : 46 737,34 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Carl Gilbert
ET SECONDÉ PAR Monsieur Philippe Couture
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents:

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce accepte la soumission de Pavage Jean-Luc Roy au montant de 39 335,83 \$ taxes incluses. Les dépenses reliées au projet seront déboursées par le fond général de la Municipalité.



2018-04-089

-046-

**RÉSOLUTION POUR QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPHREM-DE-BEAUCE
ACCEPTE LA SOUMISSION DE L'ENTREPRISE LES NETTOYEURS URBAINS
POUR L'ENTRETIEN MÉNAGER DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL**

CONSIDÉRANT que la Municipalité devait trouver une entreprise pour remplacer le contrat de Brille Mobile qui a quitté en février 2018;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une soumission de :

- Les Nettoyeurs Urbains : 30 \$ / heure

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur André Longchamps
ET SECONDÉ PAR Madame Marie-Josée Plante
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents:

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce accepte la soumission de l'entreprise Les Nettoyeurs Urbains au coût de 30 \$ / heure. Un contrat d'une durée de 3 ans sera signé entre les parties.

2018-04-090

**RÉSOLUTION POUR QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPHREM-DE-BEAUCE
MANDATE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À SIGNER POUR ET AU NOM DE LA
MUNICIPALITÉ LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE « POLITIQUE DE
DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE 2016-2020 » POUR LE PROJET D'
ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE À L'ARÉNA QUI SERA DÉPOSÉ À LA MRC
BEAUCE-SARTIGAN**

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire déposer une demande d'aide financière à la MRC Beauce-Sartigan pour soutenir les dépenses reliées au projet de l'aréna;

CONSIDÉRANT qu'il reste un montant résiduel de 74 725,24 \$ pour la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Josée Plante
ET SECONDÉ PAR Monsieur Marc-André Mathieu
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents:

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce mandate la Directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité la demande d'aide financière « Politique de Développement du Territoire 2016-2020 » pour le projet d'accessibilité universelle à l'aréna qui sera déposé à la MRC Beauce-Sartigan.

2018-04-091

**RÉSOLUTION POUR QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPHREM-DE-BEAUCE
CONFIRME SA CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR LE PROJET
ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE À L'ARÉNA**

CONSIDÉRANT que la Municipalité déposera une demande d'aide financière à la MRC Beauce-Sartigan pour aider à payer les dépenses reliées au projet;

CONSIDÉRANT que la Municipalité s'engage à payer les dépenses reliées au projet qui ne seront pas couvertes par une aide financière;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Carl Gilbert
ET SECONDÉ PAR Monsieur Philippe Couture
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents:

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce s'engage à payer les dépenses résiduelles reliées au projet d'accessibilité universelle à l'aréna qui ne seront pas couvertes par une aide financière.

2018-04-092

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2018-133
- RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 1 481 040 \$
POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU RÉSEAU D'AQUEDUC, D'ÉGOUT ET
DE VOIRIE SUR LE BOULEVARD SAINT-JOSEPH**

Le conseiller, Monsieur Marc-André Mathieu, donne un avis de motion que, lors d'une séance régulière du conseil tenue le 1^{er} mai 2018 à 19 h 30, à la salle du conseil municipal, un règlement portant le numéro 2017-133 sera adopté. Ledit règlement décrètera un emprunt et une dépense de 1 481 040 \$ pour des travaux



de réfection du réseau d'aqueduc, d'égout et de voirie sur le Boulevard Saint-Joseph.

Le conseiller, Monsieur Marc-André Mathieu fait la présentation dudit projet de règlement devant audience à la séance d'ajournement du 10 avril 2018.

2018-04-093

RÉSOLUTION POUR QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPHREM-DE-BEAUCE AUTORISE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À S'INSCRIRE AU CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ) 2018 QUI AURA LIEU EN JUIN 2018 AU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC ET DE DÉFRAYER LES COÛTS DE TRANSPORT ET D'HÉBERGEMENT

CONSIDÉRANT que la Directrice générale est membre de l'ADMQ et que le congrès lui permettra de parfaire ses connaissances dans plusieurs sphères de son travail;

CONSIDÉRANT que la Municipalité défrayera les coûts de transport et d'hébergement en plus des frais d'inscription de 524 \$ pour le congrès;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame Josée Plante
ET SECONDÉ PAR Monsieur André Longchamps
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents:

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce autorise la Directrice générale à s'inscrire au congrès de l'ADMQ au coût de 524 \$ et de défrayer les coûts de transport et d'hébergement.

2018-04-094

RÉSOLUTION POUR QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPHREM-DE-BEAUCE ACCEPTE LA SOUMISSION DE SERVICES DANAGO INC. POUR LE CONTRAT DE BALAYAGE DES RUES POUR LA SAISON 2018

CONSIDÉRANT que tous les printemps un balayage des rues est effectué dans la Municipalité;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une soumission de Services Danago inc. au coût de 110,00 \$ / heure;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Carl Gilbert
ET SECONDÉ PAR Monsieur Philippe Couture
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents:

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce accepte la soumission de Services Danago inc. au coût de 110,00 \$ / heure pour le contrat de balayage des rues de la Municipalité pour la saison 2018.

2018-04-095

RÉSOLUTION POUR QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPHREM-DE-BEAUCE ACCEPTE LA SOUMISSION DE PRÉCICOM TECHNOLOGIES INC. POUR UNE BANQUE D'HEURES POUR DU SUPPORT INFORMATIQUE À DISTANCE

CONSIDÉRANT que les employés ont besoin sur demande de support informatique pour régler diverses problématiques;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une soumission de Précicom Technologies inc. pour l'achat d'une banque d'heures au coût de 1 471,68 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Philippe Couture
ET SECONDÉ PAR Monsieur Marc-André Mathieu
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents:

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce accepte la soumission de Précicom Technologies inc. pour l'achat d'une banque d'heures pour le support informatique au coût de 1 471,68 \$ taxes incluses.

2018-04-096

RÉSOLUTION POUR QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPHREM-DE-BEAUCE ACCEPTE LA SOUMISSION D'ÉQUIPEMENT DE BUREAU DEMERS POUR L'ACHAT D'ÉQUIPEMENT DE BUREAU



-048-

CONSIDÉRANT que l'aménagement du poste informatique de la Directrice générale n'est pas optimal pour son travail;

CONSIDÉRANT qu'à l'arrivée d'une nouvelle secrétaire réceptionniste, l'achat d'une chaise de bureau est nécessaire;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une soumission d'Équipement de bureau Demers au coût de 1 170,16 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur André Longchamps
ET SECONDÉ PAR Monsieur Philippe Couture
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents:

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce accepte la soumission d'Équipement de bureau Demers au coût de 1 170,16 \$ taxes incluses pour l'achat d'équipement de bureau.

2018-04-097

**RÉSOLUTION POUR QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPHREM-DE-BEAUCE
ACCEPTE DE SIGNER UNE ENTENTE AVEC MASKATEL POUR UNE DURÉE
DE 36 MOIS POUR LA MODIFICATION DU FORFAIT INTERNET POUR
L'ARÉNA**

CONSIDÉRANT que la vitesse de l'internet à l'aréna est seulement de 3 mégabits et que ça ne convient pas pour une utilisation optimale des services sur place;

CONSIDÉRANT que la vitesse de l'internet doit être augmentée à 25 mégabits pour une meilleure efficacité du travail de la Coordinatrice des loisirs;

CONSIDÉRANT que Maskatel offre une entente d'une durée de 36 mois pour 52,95 \$ / mois pour 25 mégabits;

CONSIDÉRANT que la Directrice générale est autorisée à signer l'entente avec Maskatel;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Josée Plante
ET SECONDÉ PAR Monsieur Marc-André Mathieu
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents:

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce accepte de signer une entente de 36 mois avec Maskatel pour un forfait internet de 25 mégabits à 52,95 \$ / mois et que la Directrice générale, Madame Isabelle Beaudoin, soit autorisée à signer l'entente.

2018-04-098

**RÉSOLUTION POUR QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPHREM-DE-BEAUCE
CONCERNANT LA LOI DE CONSERVATION DES MILIEUX HUMIDES ET
HYDRIQUES**

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de la position de la MRC Beauce-Sartigan;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Philippe Couture
ET SECONDÉ PAR Monsieur André Longchamps
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents:

DE demander à la ministre du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC), Mme Isabelle Melançon, de revoir la méthode de calcul d'une contribution financière prévue dans la loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques en considérant les éléments suivants :

QUE la méthode de calcul des compensations prenne en considération la valeur environnementale du milieu humide et hydrique, et que dans certains cas elle puisse être nulle pour des milieux humides de très faible valeur;

QUE les municipalités puissent proposer des alternatives à la compensation financière;



QUE les différentes réalités territoriales soient considérées dans la méthode de calcul;

QUE la loi prenne en considération les priorités de développement et d'aménagement du territoire, selon les principes du développement durable, en facilitant (ou favorisant) la réalisation de projets qui contribuent à la densification, la consolidation et l'optimisation de la desserte en services;

QUE certains projets d'utilité publique tels que la construction de réseaux d'égout et d'aqueduc et d'infrastructures routières soient non-assujettis à la compensation;

DE demander au MDDELCC de modifier la loi pour prévoir la réalisation des ententes déjà intervenues entre le ministère et les municipalités conformément aux conditions prévues dans ces ententes;

DE demander au MDDELCC d'octroyer une aide financière aux MRC et aux municipalités afin d'assumer les coûts liés à la réalisation et à la gestion d'un plan régional des milieux humides et hydriques.

2018-04-099

RÉSOLUTION POUR QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPHREM-DE-BEAUCE ACCEPTE QUE LE MAIRE SUPPLÉANT, MONSIEUR ANDRÉ LONGCHAMPS, ASSISTE AU CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) DU 19 AU 21 SEPTEMBRE 2018 ET DE DÉFRAYER LES COÛTS DE TRANSPORT ET D'HÉBERGEMENT

CONSIDÉRANT que Monsieur André Longchamps a été mandaté pour assister au congrès de la FQM pour représenter la Municipalité;

CONSIDÉRANT que les coûts pour le congrès, le transport et l'hébergement seront défrayés par la Municipalité;

CONSIDÉRANT que le congrès aura lieu à Montréal et que la réservation pour l'hébergement doit se faire prochainement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Philippe Couture
ET SECONDÉ PAR Monsieur Carl Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents:

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce accepte que Monsieur André Longchamps, maire remplaçant, assiste au Congrès de la FQM qui aura lieu en septembre et que les coûts d'inscription du congrès, de transport et d'hébergement soient défrayés par la Municipalité.

2018-04-100

RÉSOLUTION POUR QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPHREM-DE-BEAUCE ACCEPTE DE VERSER UNE AIDE FINANCIÈRE À ST-ÉPHREM EN ACTION DANS LE CADRE DE SES ACTIVITÉS

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire soutenir St-Éphrem en Action dans leurs activités;

CONSIDÉRANT que le montant pour leur venir en aide est de 635,00 \$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame Josée Busque
ET SECONDÉ PAR Madame Marie-Josée Plante
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents:

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce accepte de verser une aide financière de 635,00 \$ à St-Éphrem en Action dans le cadre de ses activités.

2018-04-101

RÉSOLUTION POUR QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPHREM-DE-BEAUCE MANDATE RAYMOND CHABOT ET GRANT THORNTON POUR EFFECTUER LA REDDITION DE COMPTES POUR RECYC-QUEBEC

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit effectuer une reddition de comptes pour le dossier de Recyc-Québec;



-050-

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire mandater la firme comptable Raymond Chabot et Grant Thornton;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Carl Gilbert
ET SECONDÉ PAR Madame Marie-Josée Plante
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents:

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce mandate la firme Raymond Chabot et Grant Thornton pour effectuer la reddition de comptes pour le dossier Recyc-Québec.

2018-04-102

**RÉSOLUTION POUR QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-EPHREM-DE-BEAUCE
ACCEPTE LE RAPPORT DES DÉPENSES RELATIVEMENT AU PROGRAMME
D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL 2017 (PAERRL)**

CONSIDÉRANT que le rapport des dépenses relativement au PAERRL a été déposé au conseil ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur André Longchamps
ET SECONDÉ PAR Madame Marie-Josée Plante
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents:

QUE le conseil municipal de Saint-Éphrem-de-Beauce accepte les travaux d'amélioration du réseau routier municipal pour un montant de 244 068,57 \$ et une demande d'aide financière de 19 000 \$ tel que décrit sur la demande de subvention soumise au député dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL).

2018-04-103

**RÉSOLUTION POUR QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-EPHREM-DE-BEAUCE
MANDATE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À PROCÉDER À L'APPEL D'OFFRES
SUR INVITATION POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE
POUR LA SURVEILLANCE DE CHANTIER DANS LE CADRE DU PROJET DE
RÉFECTION DU RÉSEAU D'AQUEDUC, D'ÉGOUT ET DE VOIRIE SUR LE
BOULEVARD SAINT-JOSEPH**

CONSIDÉRANT que la surveillance de chantier pour ce projet doit être exécutée par une autre firme en ingénierie que celle qui a produit les plans et devis;

CONSIDÉRANT que la Municipalité devra faire un appel d'offres sur invitation pour trouver une firme d'ingénierie qui fera la surveillance du chantier;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Carl Gilbert
ET SECONDÉ PAR Monsieur Marc-André Mathieu
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents:

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce mandate la Directrice générale à procéder à l'appel d'offres sur invitation pour les services professionnels en ingénierie pour effectuer la surveillance du chantier dans le cadre du projet de réfection du réseau d'aqueduc, d'égout et de voirie sur le Boulevard Saint-Joseph.

2018-04-104

**RÉSOLUTION POUR QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-EPHREM-DE-BEAUCE
ACCEPTE QUE LE POSTE DE SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE OCCUPÉE
PAR MADAME LISON JACQUES DEVIENNE UN POSTE PERMANENT**

CONSIDÉRANT que le contrat de Madame Lison Jacques se terminait le 11 mai prochain;

CONSIDÉRANT que les bureaux de la Municipalité sont en réorganisation au niveau de la structure administrative;

CONSIDÉRANT que la Directrice générale a fait ses recommandations au niveau des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marc-André Mathieu
ET SECONDÉ PAR Madame Marie-Josée Plante
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents:

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce accepte que le poste de secrétaire réceptionniste occupé par Madame Lison Jacques devienne un poste



2018-04-105

-051-

permanent, et ce, à compter du 12 mai 2018.

RÉSOLUTION POUR QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPHREM-DE-BEAUCE MANDATE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES (CHLORURE DE SODIUM)

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce a reçu une proposition de l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) ;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- Permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel ;
- Précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles ;
- Précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptées par le conseil d'administration de l'UMQ* ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur André Longchamps
ET SECONDÉ PAR Monsieur Philippe Couture
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents:

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long ;

QUE la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un contrat d'achat regroupé du chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Municipalité, pour la saison 2018-2019 ;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce s'engage à lui fournir les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin annuellement en remplissant la fiche d'information et en la retournant à la date fixée ;

QUE la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce confie, à l'UMQ, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats ;

QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé ;

QUE la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacune des municipalités participantes. Pour la saison 2018-2019, ce pourcentage est fixé à 1.0 % pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2.0% pour les non-membres de l'UMQ ;

QU'UN exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

2018-04-106

RÉSOLUTION POUR QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPHREM-DE-BEAUCE MANDATE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À PRÉPARER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE PROGRAMME AIRRL VOLET ACCÉLÉRÉ POUR LE REMPLACEMENT DU PAVAGE DANS LE 10^E RANG PRÉVU EN 2019



-052-

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL)

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2, excluant la portion désignée prioritaire à l'intérieur du Plan d'intervention en infrastructures routières locales;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame Josée Busque
ET SECONDÉ PAR Monsieur Philippe Couture
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents:

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet AIRRL.

2018-04-107

RÉSOLUTION POUR QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-EPHREM-DE-BEAUCE MANDATE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À PRÉPARER UNE DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PROGRAMME AIRRL VOLET ACCÉLÉRÉ POUR LE PROJET DU 7^E RANG SUD PRÉVU EN 2019

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL)

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2, excluant la portion désignée prioritaire à l'intérieur du Plan d'intervention en infrastructures routières locales;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Josée Plante
ET SECONDÉ PAR Monsieur Carl Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents:

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet AIRRL.

2018-04-108

RÉSOLUTION POUR QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-EPHREM-DE-BEAUCE ACCEPTE DE VERSER UNE AIDE FINANCIÈRE À LA SOCIÉTÉ DU PATRIMOINE DANS LE CADRE DE LEURS ACTIVITÉS

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une lettre de la Société du patrimoine de Saint-Éphrem (Beauce) inc. pour une demande d'aide financière dans le cadre de leurs activités;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire les soutenir financièrement afin de les aider à préserver les monuments emblématiques;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Josée Plante
ET SECONDÉ PAR Monsieur Marc-André Mathieu
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents:

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce accepte de verser une aide financière à la Société du patrimoine de Saint-Éphrem (Beauce) inc. de 68,13 \$ dans le cadre de leurs activités.

2018-04-109

RÉSOLUTION POUR QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-EPHREM-DE-BEAUCE APPUI LE PROJET DE CAFÉ INTERNET PRÉSENTÉ PAR LE CENTRE D'ALPHABÉTISATION POPULAIRE DE BEAUCE, ALPHARE, DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPÉRATIONS PROJETS 2018-2019

CONSIDÉRANT que la Municipalité donne son appui au Centre d'alphabétisation populaire de Beauce, Alphare, pour le projet de café internet;

CONSIDÉRANT que la Municipalité collaborera avec eux afin de faire connaître ce service auprès de ces citoyens;



-053-

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame Josée Busque
ET SECONDÉ PAR Madame Marie-Josée Plante
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents:

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce appui le projet de café internet présenté par le Centre d'alphabétisation populaire de Beauce, Alphare, dans le cadre du programme Opérations projets 2018-2019.

2018-04-110

RÉSOLUTION POUR QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-EPHREM-DE-BEAUCE MANDATE LA FIRME S-EAU S-FUITES POUR LA LOCALISATION DES FUITES SUR LE RÉSEAU D'AQUEDUC

CONSIDÉRANT que le Directeur des travaux publics a besoin des services de la firme S-Eau S-Fuites pour localiser les fuites sur le réseau d'aqueduc;

CONSIDÉRANT qu'il important de localiser les fuites afin de procéder aux corrections nécessaires et les colmater;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une soumission de S-Eau S-Fuites pour la localisation des fuites au coût de 95,00 \$ / heure.

CONSIDÉRANT que la Municipalité autorise le Directeur des travaux publics à utiliser les services de S-Eau S-Fuites pour une dizaine d'heures;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Carl Gilbert
ET SECONDÉ PAR Monsieur André Longchamps
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents:

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce accepte la soumission de S-Eau S-Fuites pour la localisation des fuites sur le réseau d'aqueduc au coût de 95 \$/ heure, et ce, pour une dizaine d'heures.

2018-04-111

RÉSOLUTION POUR QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-EPHREM-DE-BEAUCE ACCEPTE LA SOUMISSION DE BUSQUE ET CIE POUR LA RÉPARATION DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE DE L'ARÉNA

CONSIDÉRANT qu'à la suite des travaux de nettoyage du système de ventilation, des défauts majeures ont été décelées;

CONSIDÉRANT que le système de chauffage a été mis hors fonction pour éviter d'aggraver la situation;

CONSIDÉRANT que des travaux ont été effectués par le passé et qu'ils n'ont pas été faits correctement;

CONSIDÉRANT que le moteur d'évacuation des gaz de combustion, que les cheminées et les radiants sont à remplacer avant de pouvoir remettre en fonction le chauffage;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une soumission de Busque et Cie au coût de 1 564,81 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Josée Plante
ET SECONDÉ PAR Monsieur Philippe Couture
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents:

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce accepte la soumission de Busque et Cie au coût de 1 564,81 \$ taxes incluses pour effectuer les réparations nécessaires sur le système de chauffage de l'aréna.

2018-04-112

RÉSOLUTION POUR QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-EPHREM-DE-BEAUCE APPUIE LE CLUB DES AVENTURIERS TOUT-TERRAIN DE LA BEAUCE

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une lettre du Club des aventuriers tout-terrain de la Beauce pour avoir l'autorisation de circuler sur le Rang 7 Sud jusqu'à la Route 271 et de circuler sur la rue de la Station;

CONSIDÉRANT que la Municipalité accepte cette alternative le temps que le Club des aventuriers trouve une solution pour leur sentier de VTT;



-054-

CONSIDÉRANT que le Club des aventuriers devra recevoir l'autorisation du Ministère des Transports pour une traverse de la Route 271, tel qu'il a été mentionné dans leur lettre;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur André Longchamps
ET SECONDÉ PAR Monsieur Philippe Couture
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents:

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce appuie le Club des aventuriers tout-terrain de la Beauce pour leur demande de traverse auprès du Ministère du Transport.

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Josée Busque et résolu unanimement que la séance soit levée. Il est 20 h 55.

Normand Roy, Maire

Isabelle Beaudoin Directrice générale / secrétaire-trésorière